

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 02685
Numéro SIREN : 315 429 837
Nom ou dénomination : AMUNDI IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt 33650

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-06-2020

N° DE DEPOT : 033650

N° GESTION : 1979B02685

N° SIREN : 315429837

DENOMINATION : AMUNDI IMMOBILIER

ADRESSE : 91-93 bd Pasteur 75015 Paris

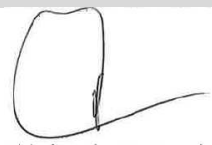
MILLESIME : 2019

AMUNDI IMMOBILIER

91 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS

**Etats financiers en milliers d'euros au
31 décembre 2019**

Certifiés conformes par
le Directeur Général
Monsieur Jean-Marc Coly



Sommaire

BILAN	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
RESULTAT	6
Compte de résultat (en liste)	7
Compte de résultat (suite)	8
ANNEXE	9
Commentaires	10
Principes et méthodes comptables	12
Etat de l'actif immobilisé	17
Etat des amortissements	18
Etat des provisions	19
Etat des échéances des créances et des dettes	20
Charges et produits exceptionnels	21
Variation des capitaux propres	22
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	23
Effectif moyen	24
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	25
Situation fiscale différée et latente	26
Quote-part des résultats sur opérations faites en commun	27
Liste des filiales et participations	28
Charges à payer	29
Produits à recevoir	30

BILAN

BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amort.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	752	752	0	0
Fonds commercial	14 523	0	14 523	14 523
Autres immobilisations incorporelles	20	20	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	15 296	772	14 523	14 523
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	4	4	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	4	4	0	0
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	16 726	4 138	12 588	12 638
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	142 307	0	142 307	120 207
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	159 033	4 138	154 895	132 845
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	174 334	4 915	169 419	147 369
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	159	0	159	61
Clients et comptes rattachés	62 372	119	62 252	31 417
Autres créances	34 482	2 100	32 382	29 735
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	96 854	2 220	94 634	61 152
Valeurs mobilières de placement	782	310	471	1 177
dont actions propres:				
Disponibilités	1 006	0	1 006	810
TOTAL Disponibilités	1 787	310	1 477	1 987
Charges constatées d'avance	44	0	44	8
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	98 844	2 530	96 314	63 208
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (IV)	0		0	0
Ecart de conversion actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	273 178	7 445	265 733	210 577

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel dont versé : 16 685	16 685	16 685
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	14 833	14 833
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	1 668	1 668
Réserves statutaires ou contractuelles	597	597
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	3 735	3 735
TOTAL Réserves	6 000	6 000
Report à nouveau	17 470	15 301
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	56 877	54 568
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	111 865	107 386
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	5 964	1 122
Provisions pour charges	2 574	2 137
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	8 538	3 259
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 480	6
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	0	0
TOTAL Dettes financières	31 480	6
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 817	45 461
Dettes fiscales et sociales	19 088	18 234
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	37 944	36 232
TOTAL Dettes d'exploitation	113 850	99 926
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	145 330	99 932
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	265 733	210 577

Résultat de l'exercice en centimes 56 876 779,49

Total du bilan 265 732 638,92

RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

COMPTE DE RESULTAT	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	198 009	0	198 009	172 670
Chiffres d'affaires nets	198 009	0	198 009	172 670
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 366	263
Autres produits			8	2
Total des produits d'exploitation (I)			201 383	172 934
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			83 796	70 616
Impôts, taxes et versements assimilés			2 977	2 698
Salaires et traitements			12 156	11 465
Charges sociales			5 882	5 528
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	0	0
	immobilisations	Dépréciations	0	0
		Sur actif circulant : dépréciations	3 322	46
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	527	438
Autres charges			146	16
Total des charges d'exploitation (II)			108 808	90 807
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			92 575	82 128
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			19	14
Produits financiers de participations			2 671	1 742
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			52	60
Reprises sur provisions et transferts de charges			20	15
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			2 742	1 818
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 576	30
Intérêts et charges assimilées			1 433	83
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			3 009	114
RÉSULTAT FINANCIER			-266	1 704
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			92 289	83 817

COMPTE DE RESULTAT (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	35	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	35	2
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	35	2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 000	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5 037	20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-5 002	-18
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	1 372	1 318
Impôts sur les bénéfices (X)	29 038	27 913
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	204 160	174 754
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	147 283	120 186
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	56 877	54 568

ANNEXE

Commentaires

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'établissent à 111 865 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 107 386 milliers d'euros au 31 décembre 2018

L'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019 constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 54 568 milliers d'euros augmenté du report à nouveau de 15 301 milliers d'euros soit une somme distribuable de 69 869 milliers d'euros décide :

- de distribuer un dividende de 59,67 euros par action au titre de l'exercice 2018 soit 52 399 milliers d'euros,
- d'affecter en report à nouveau 17 470 milliers d'euros.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et autres titres immobilisés ont été mouvementés pour l'essentiel par l'évènement suivant :

- Augmentation de capital d'Amundi Investment Maroc

PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTERESSEMENT

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi IT Services, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Etoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers, CPRAM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Au 31 décembre 2019, la participation constatée au titre de l'exercice 2019 s'élève à 300 milliers d'euros.

Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation.

Au 31 décembre 2019, l'intéressement constaté par la société représente un montant de 1 072 milliers d'euros.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Nous ne voyons pas d'éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS SUBSEQUENTS

A noter que l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Concernant Amundi Immobilier, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs sous gestion à cette baisse des marchés financiers (actions, taux...) en terme de valorisation. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière d'Amundi Immobilier (compte tenu de la spécificité de son activité de gestionnaire d'actifs) est impossible à mesurer à ce stade.

Règles et méthodes comptables

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers de Amundi Immobilier sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de Amundi Immobilier est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement n° 2018-02 du 6 juillet 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 concernant la comptabilisation du prélèvement à la source	06/07/2018	2019
N° 2019-06 du 08 novembre 2019 Modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les fusions et scissions sans échange de titres	08/11/2019	2019
N° 2019-02 du 07 juin 2019 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les documents de synthèse des moyennes entreprises	07/06/2019	2019
N° 2019-08 du 6 décembre 2019 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels lors d'un transfert de siège social vers la France depuis un pays étranger	06/12/2019	2019

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact sur le résultat et la situation nette d'Amundi Immobilier sur la période.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail des autres provisions pour risques et charges figurant dans le tableau « provisions et dépréciations » se décompose comme suit :

- Provisions pour charges sociales sur actions 2015 -2016-2017 : 122 milliers d'euros
- Provisions pour congés de reclassement : 3 milliers d'euros

IMMOBILISATIONS

Amundi Immobilier applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux.

Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; Il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ».

Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Il n'y a pas eu d'impact sur le bilan lié à l'application de ce règlement.

*** IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Installations et agencements	Linéaire	5 ans
Matériel d'informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 ans

*** IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels sont amortis sur une durée de trois ans en linéaire. Ces logiciels font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 12 mois. Les logiciels créés font quant à eux l'objet d'un amortissement dérogatoire sur l'exercice.

Le fonds de commerce enregistré pour une valeur de 14 523 milliers d'euros, ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Au regard des résultats du test de dépréciation du fonds de commerce, il n'y a pas lieu de le déprécier.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique, hors frais d'acquisition.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique

Afin de respecter les directives de la consolidation, les autres titres immobilisés ont été reclassés en Valeurs Mobilières de Placement.

L'information du tableau des filiales et participations concernant le chiffre d'affaires et le résultat de l'exercice en cours est fournie sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une dépréciation.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie d'une dépréciation afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

AVANTAGES AU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI – PLANS DE RETRAITE – REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs".

Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi Immobilier n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE, DE PRE-RETRAITE ET D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Amundi Immobilier applique la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, Amundi Immobilier provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Le taux retenu pour le 31 décembre 2019 est de 0,98 % et l'engagement mesuré est de 3 169 milliers d'euros.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi AM et les filiales de l'UES ont été signées.

Depuis la mise en place du contrat, les différents versements effectués auprès de PREDICA, soit 724 milliers d'euros, ont été pris en résultat et sont venus en diminution de l'engagement mesuré.

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,87 %,
- une variation de moins 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,53 %.

IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3.3 %.

CHARGES ET PRODUITS

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue de l'actionnaire unique.

INTEGRATION FISCALE

Amundi Immobilier est depuis le 1^{er} janvier 2010 dans le groupe fiscal Amundi.

Son résultat fiscal est de 91 M€. Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 29 M€ envers la société mère a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

REGIME DE SOCIETE MERE

Amundi Immobilier est consolidé par Amundi et par Crédit Agricole SA.

COMPOSITION DU CAPITAL

La capital social au 31 décembre 2019 est constitué de 878 140 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 19 euros.

Au 31 décembre 2019 Amundi détient 878 139 actions, Amundi Asset Management 1 action.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi .

IMMOBILISATIONS

Rubriques		Début d'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		15 296	0	0
Terrains		0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	4	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0
TOTAL (III)		4	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0
Autres participations		15 522	0	1 240
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		120 207	0	22 100
TOTAL (IV)		135 729	0	23 340
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		151 029	0	23 340

Rubriques		Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	15 296	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Inst.agencts.aménagts des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Inst.agencts.aménagts divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	4	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		0	0	4	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	35	16 726	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	142 307	0
TOTAL (IV)		0	35	159 033	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0	35	174 334	0

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		772	0	0	772
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4	0	0	4
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		4	0	0	4
TOTAL GENERAL (I + II + III)		777	0	0	777

Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations				0	0	0	0

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	1 122	5 090	247	5 964
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	2 092	357	0	2 449
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	45	80	0	125
TOTAL (II)	3 259	5 527	247	8 538
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	2 884	1 273	19	4 138
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	758	26	664	119
Autres provisions pour dépréciations	1 267	3 598	2 455	2 410
TOTAL (III)	4 908	4 898	3 138	6 668
TOTAL GENERAL (I + II + III)	8 167	10 425	3 386	15 206
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 849	3 366	
Dont dotations et reprises financières		1 576	20	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 000	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

CREANCES ET DETTES

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		0	0	0
Prêts		142 307	142 300	7
Autres immos financières		0	0	0
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		142 307	142 300	7
Clients douteux ou litigieux		119	119	0
Autres créances clients		62 252	62 252	0
Créances représentatives de titres prêtés		0	0	0
Personnel et comptes rattachés		0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8	8	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 386	2 386	0
	Autres impôts	0	0	0
	Etat - divers	0	0	0
Groupes et associés		31 757	31 757	0
Débiteurs divers		331	331	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		96 854	96 854	0
Charges constatées d'avance		44	44	0
TOTAL DES CREANCES		239 205	239 198	7
Prêts accordés en cours d'exercice		0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		0		
Prêts et avances consentis aux associés		0		

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		980	980	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		30 500	30 500	0	0
Emprunts et dettes financières divers		0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		56 817	56 817	0	0
Personnel et comptes rattachés		6 063	6 063	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 305	3 305	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	8 907	8 907	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	813	813	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0	0	0
Groupes et associés		29 054	29 054	0	0
Autres dettes		8 890	8 890	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL DES DETTES		145 330	145 330	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Erreurs sur opérations de bourses	2	0
VNC - Titres de participations	35	35
Prov Indemnité Magellan	5 000	0
TOTAL	5 037	35

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	16 685						16 685
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	14 833						14 833
Ecarts de réévaluation	0						0
Réserve légale	1 669						1 669
Réserves statutaires ou contractuelles	597						597
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	3 735						3 735
Report à nouveau	15 301				2 169		17 470
Résultat de l'exercice	54 568	56 877		52 399	-2 169		56 877
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 386	56 877	0	52 399	0	0	111 865

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	92 289	31 169	61 120
Résultat exceptionnel	-5 002	-1 602	-3 400
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-1 372	-529	-843
TOTAL	85 915	29 038	56 877

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Effectif mis à la disposition de l'entreprise
Effectif global	123	1
TOTAL	123	1

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
CREDIT AGRICOLE SA 12 place des Etats-Unis 92 127 MONTROUGE Cedex SIREN : 784 608 416	Société Anonyme	8 654 066	69,77%
AMUNDI SA 91 Boulevard Pasteur 75015 PARIS SIREN : 314 222 902	Société Anonyme	505 408	100,00%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document De Référence disponible :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

- Pour Amundi sur le site internet :

<http://legroupe.amundi.com>

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	0	0
Total passif d'impôt futur	0	0
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Participation des salariés	635	941
Autres négociations RH	90	0
Provisions pour retraites et obligations similaires	2 449	2 092
Autres risques et charges provisionnés	330	240
Charges à payer	245	239
Bonus	3 216	3 561
Provision contrat génération	179	58
Provisions pour risques	5 000	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt taux normal	9 695	5 039
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt taux long terme	2 449	2 092
Total actif d'impôt futur au taux normal de l'exercice (1)	3 104	1 613
Total actif d'impôt futur au taux Long Terme (2)	633	540
Situation nette	3 737	2 154

(1) Taux d'impôt :	32,02%	32,02%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	31,00%	31,00%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%
(2) Taux Long terme	25,83%	25,83%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
TOTAL	0	0

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré
AMUNDI IT SERVICES	3 832	19
(Résultat comptable 2018 affecté par l'AG du 25/06/2019)		
TOTAL	3 832	19

Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Devises	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice	Observations
					Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés(1) (2)												
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société) *												
Amundi Real Estate Italia SGR SPA	EUR	9 200		70%	12 040	12 040	0	0			2 673	
Amundi Real Estate Luxembourg	EUR	125		100%	135	100	200	0				
Amundi Investments Maroc	MAD	1 000		100%	0	0	0	0	148	76		Comptes au 31/12/2018
Participations (10 à 50% du capital)												
SNC La Financière Magellan	EUR	450		33,33%	1	1	1 504	0	402	-1 274		Comptes au 31/12/2018
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.												
Filiales françaises (ensemble)	EUR	4 064		1%	20	5	0	0	135 086	-2 116		Comptes au 31/12/2018
Filiales étrangères (ensemble) (3)												
Participations dans des sociétés françaises												
Participations dans des sociétés étrangères												

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

DETAIL DES CHARGES A PAYER en K€

Charges à payer	Montant
Fourn. _FNP_PO	13 446
Perso - dettes prov. partic. salariés	580
Perso - autres charges à payer	922
Charges sur bonus provisionnés	1 226
Divers - charges à payer	70
Dettes provisions congés payés	1 825
Perso - dettes prov. sur bonus	2 473
Provisions JRS	57
Perso -prov. bonus différé	192
Charges prov. bonus différés	95
Ch. soc. sur prov./ salaires	848
Organic à payer	245
Part. à l'effort de construction	53
Autres charges à payer/organismes sociaux	265
Provision Contrib. Eco. Territoriale	643
Perso-charge à payerCET/Perco	14
Provision Taxe sur les salaires	32
Fournisseurs_FNP_PNB_TR	43 185
charges à payer : refacturation Plan d'attribution en Actions	336
TOTAL	66 507

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR en K€

Produits à recevoir	Montant
Org. soc./ Prdts à recevoir	8
Divers - prdts à recevoir	330
Clients_Produits non facturés_TR	59 296
TOTAL	59 633

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.



Copie certifiée conforme à l'original par
le Directeur Général
Monsieur Jean-Marc Coly

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
Amundi Immobilier
90, boulevard Pasteur
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Immobilier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 5 juin 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2020.06.0

5 12:30:33

+02'00'

Laurent Tavernier

AMUNDI IMMOBILIER
Siège Social : 91-93 BD PASTEUR
75015 PARIS
RCS PARIS 315429837

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020**

Le 22 juin 2020 à 10h00, les actionnaires de la Société AMUNDI IMMOBILIER, Société Anonyme au capital de 16 684 660 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, Immeuble Agoram, 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS, dans les conditions autorisées par la Règlementation en vigueur eu égard à la crise sanitaire due au Covid-19, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettre adressée le 5 juin 2020 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, à laquelle sont annexés les éventuels pouvoirs des actionnaires représentés et formulaires de vote par correspondance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique Carrel-Billiard, Président du Conseil d'Administration..

AMUNDI et AMUNDI ASSET MANAGEMENT représentées par Monsieur Bernard De Wit, les deux seuls actionnaires de la Société, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Agnès Wautier est désignée comme Secrétaire.

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers représenté par Monsieur Laurent Tavernier, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater, que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 878 140 actions sur un total de 878 140 actions, et que, en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle que l'Assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission et sur les conventions visées par l'article L.225.38 du Code du Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes ;

Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 56 876 779,49 euros augmenté du report à nouveau de 17 470 148,61 euros, soit une somme distribuable de 74 346 928,10 euros, décide :

- de distribuer un dividende de 63,50 euros par action, soit au total 55 761 890 euros ;
- d'affecter le solde, soit 18 585 038,10 euros, en report à nouveau.

Les dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 %*	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40 %*
2016	47,43 €	47,43 €	0
2017	52,27 €	52,27 €	0
2018	59,67 €	59,67 €	0

(*) (Article 158-3- 2 du CGI)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Extrait certifié conforme par le Directeur Général
Monsieur Jean Marc Coly

